

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2010 - Budget Principal et Budgets annexes - Décision Modificative n°
9 - Décision - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n° 9 qui, comme le budget primitif, se présente en recettes et dépenses, sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvements d'ordre.

Tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, cette décision modificative se présente comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	65 688 402,36	65 653 988,70	3 417 592,17	- 412 932,15	62 270 810,19	66 066 920,85
Section de Fonctionnement	7 108 493,60	7 108 493,60	2 023 739,98	5 819 850,64	5 084 753,62	1 288 642,96
TOTAUX	72 796 895,96	72 762 482,30	5 441 332,15	5 406 918,49	67 355 563,81	67 355 563,81
Déficit	- 34 413,66		- 34 413,66			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	72 762 482,30	72 762 482,30	5 406 918,49	5 406 918,49	67 355 563,81	67 355 563,81

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette Décision Modificative s'élève, en mouvements budgétaires, en recettes à 72.762.482,30 €, et en dépenses à 72.796.895,96 € en mouvements réels, en recettes, à 5.406.918,49 € et à 5.441.332,15 € en dépenses, les mouvements d'ordre s'équilibrant à 67.355.563,81 €.

La présente Décision Modificative est en léger déficit de 34.413,66 €, déficit provenant de la section d'investissement du budget annexe « Lotissement 6, Quai de la Souys » à Bordeaux mais en l'espèce, il ne s'agit que d'un déficit apparent puisque en réalité, en reprenant les opérations déjà prévues depuis le début de l'exercice, sur ce budget, cette section est excédentaire, excédent qui sera basculé, en 2011, en section de fonctionnement, dans le cadre des opérations de clôture de ce budget avant reversement au Budget Principal.

Par ailleurs, les mouvements d'ordre sont concentrés à 87 % sur le budget annexe « Transports » où ils représentent 58.759.987,47 € en dépenses et 58.756.287,47 € en recettes.

Ces mouvements d'ordre sont importants car, à l'instar de ceux qui avaient été ouverts dans la Décision Modificative n° 8 de 2008 (délibération n° 2008/0749 du 28 novembre 2008) et de la Décision Modificative n° 3 de 2009 (délibération n° 2009/0304 du 29 mai 2009), ils tiennent compte dans le budget annexe Transports, de l'ouverture (ou de la réouverture), lorsque les régularisations n'ont pu être faites sur les précédents exercices, de crédits, en recettes et dépenses, à hauteur de 58.423.961,74 € pour transformer des comptes d'avances sur immobilisations (compte 238) afférents à la 2^{ème} phase du tramway, en comptes d'immobilisations définitives, ces immobilisations étant achevées.

Sur les différents budgets, les mouvements d'ordre comprennent aussi des ajustements de dotations aux amortissements et de reprises de quote-part de subventions d'équipement au résultat de l'exercice.

Au budget principal figurent, en outre, les écritures d'ordre comptables pour constater la participation de notre Etablissement à l'augmentation du capital social de la SEM « Route des Lasers ».

Aux budgets annexes à comptabilité de stocks (Lotissements et ZAC du Tasta), ils correspondent, comme à l'accoutumée, à des écritures de mouvements de stocks de terrains et de travaux mais aussi au remboursement d'avances au Budget Principal à l'occasion de l'enregistrement de produits de cession ;

Les mouvements réels de la section d'investissement appellent les principaux commentaires ci-après :

Au Budget Principal, cette Décision Modificative est mise à profit pour financer :

- à hauteur de 300.000,00 € l'aide à l'immobilier d'entreprises que la Cub envisage de verser à la SAS STERIS Surgical Technologie, leader mondial des technologies de stérilisation, de décontamination et fournisseur de matériel chirurgical, société qui a décidé de regrouper et développer ses activités, sur deux sites, dont l'un se situe dans la zone de l'Aéroparc au Haillan. L'octroi de cette aide donne lieu à un rapport spécifique au Conseil de Communauté de ce jour.
- 50.000,00€ d'aide à l'investissement octroyée également à la Société MEZZO spécialisée dans les centres d'appels, pour la création d'un nouveau centre de contact à Mérignac qui donne également lieu à un rapport distinct au Conseil de ce jour.

- 334.449,00 € d'aide sous forme de subvention d'équipement à la commune de Carbon-Blanc pour la réalisation de son projet de Pôle Culturel et Economique consacré à la Bande dessinée, projet dénommé « Château-Brignon-Fabrique d'Auteurs » qui sera à la fois un espace de création, de diffusion et de médiation. Ce projet estimé à 1.843.922,00 € TTC soutenu également par l'Etat, la Région et le Département, donne lieu à rapport spécifique au Conseil de Communauté de ce jour.
- 11.150,00 € d'aide à l'investissement versée à la Ville de Bordeaux, en application de la délibération du Conseil de communauté n° 2010/0756 du 22 octobre 2010, pour l'installation d'un ponton Quai des Chartrons (déplacement du ponton actuellement situé Quai Richelieu).
- 12.000,00 € de participation de la Cub, en application de la délibération n° 2010/0710 du Conseil de communauté du 22 octobre 2010, au financement des travaux de protection phonique supplémentaires réalisés par la Société d'Autoroutes ASF à hauteur du quartier Notet à Ambarès.
- 233.000,00 € de crédits dégagés pour l'acquisition à la Commune d'Ambarès du terrain d'emprise des Ateliers Municipaux.
- 350.000,00 € de crédits pour divers travaux d'appropriation de sites devant accueillir des services communautaires.
- 1.523.900,00 € de participation de la Cub à l'augmentation de capital lancée par la SEM Route des Lasers avec le versement d'une première partie de 380.975,00 € égale à 25 % du montant global, dossier faisant l'objet d'un rapport spécifique à ce même Conseil.
- 1.225.000,00 € TTC d'avance à verser à PARCUB dans le cadre du transfert par notre Etablissement à cette Régie de la gestion de la Fourrière, 705.640,00 € TTC devant être mis à disposition de la Régie d'ici la fin de l'année 2010 pour permettre de démarrer les travaux de premier établissement sur les sites retenus préalablement au 1er janvier 2011, puis d'assurer la bonne continuité du service à compter du 1er janvier, le solde de l'avance (519.360,00 €) n'étant appelé, en 2011, qu'en fonction des besoins.
- Le remboursement au budget principal par le budget annexe de la ZAC du Tasta à Bruges d'une avance d'un montant de 2.621.232,13 € et l'annulation d'une prévision d'avance de 1.343.768,47 €, ces deux opérations étant rendues possibles par l'enregistrement sur cette zone d'un produit de cession accompagné de sa quote-part de subvention d'un montant global de 3.965.000,60 €.
- 847.742,20 € de financement pour la réalisation, pour le compte de la commune de Pessac, dans le cadre de l'aménagement complet de la place de la V^{ème} république et ses abords Nord et Sud à Pessac, d'ouvrages d'éclairage public, de mise en lumière des façades, d'espaces verts, d'installation de fontaines et de fournitures et pose de mobiliers, la ville prenant à sa charge un montant de 831.865,15 € TTC et la Cub, sous forme de fonds de concours, 15.877,05 €.

Au budget annexe « Déchets ménagers » il peut être noté :

- l'ouverture d'un crédit de 415.969,18 € pour rembourser au Crédit Agricole le solde du capital restant dû sur un emprunt initialement réalisé par la SOCOGEST pour la réalisation de la Torche à Plasma et transféré à la Cub au moment de la remise de UIOM à notre Etablissement. Ce remboursement est à effectuer dans la mesure où la Torche à Plasma est aujourd'hui démantelée.

Au budget annexe « Transports » est également financé un complément d'annuité en capital de 990.810,00 €

Cette DM est, enfin, mise à profit pour effacer une prévision globale d'emprunts de 1.805.178,59 € dont 1.597.075,60 € au Budget Principal.

En section de fonctionnement, parmi les dépenses nouvelles, il peut être principalement relevé :

▪ Au budget principal

- 270.000,00 € de crédits pour l'organisation de diverses manifestations, actions de communication, Plan Climat, Agenda 21, clôture de la concertation du financement JJ. BOSC, etc...
- 80.000,00 € pour la maintenance des hydrants (poteaux incendie)
- 100.000,00 € pour l'organisation de manifestations dans le cadre du processus de concertation engagé pour le projet Eau et Assainissement.
- 1.600.000,00 € de subvention de fonctionnement à l'A'URBA pour notamment la reconstitution des fonds associatifs de l'Agence dans le cadre de la redéfinition des relations entre la Cub et cette association au sein d'une nouvelle convention-cadre, dossier donnant lieu à un rapport au Conseil de ce jour.
- 483.940,56 € pour compléter la contribution financière obligatoire que la Cub doit verser au SDIS au titre de l'année 2010.
- 363.579,95 € de crédits pour le paiement d'indemnités dans le cadre de la signature de protocoles transactionnels avec des entreprises suite à la réalisation de travaux sur marchés, indemnités mandatées en section de fonctionnement mais basculées en section d'investissement par écritures d'ordre.
- 30.000,00 € d'aide à la Ville de Gradignan pour l'organisation du Salon « Lire en poche » en application de la délibération du Conseil de communauté n°2010/0595 du 24 septembre 2010.
- 10.000,00 € d'aide à la Ville d'Artigues pour l'organisation de la manifestation « Arts et paysages » donnant lieu à un rapport au Conseil de ce jour.
- 17.000,00 € de subvention attribuée à l'Agence Locale de l'Energie (ALE) pour la réalisation, en partenariat avec l'A'URBA, d'une étude de planification énergétique (Etude de caractérisation thermique du parc logement existant sur la Cub pour

mieux connaître l'état des consommations d'énergie des bâtiments par périodes de construction).

Au budget annexe Déchets Ménagers

- des compléments de crédits, 414.000,00 € et 300.000,00 € pour terminer l'exercice, compléments financés à partir de recettes nouvelles encaissées sur ce budget.

Au budget annexe Parcs de Stationnement

- 151.000,00 € pour financer la remise gracieuse du solde de sa dette accordée par le Conseil de Communauté au cinéma UTOPIA (délibération n° 2010/0739 du 22 octobre 2010).

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Considérant,

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil de communauté n° 2008/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,
- les instructions budgétaires et comptables rénovées applicables au budget principal (M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X)

Entendu le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 :

D'adopter par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 9 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, qui s'élève, en recettes à **72.762.482,30 €** et **72.796.895,96 €**, soit un déficit de **34.413,66 €** pour les motifs expliqués plus avant.

Article 2 :

Autoriser le versement par le budget principal au budget de la Régie à simple autonomie financière du SPANC, dans le respect des dispositions prévues au 2ème figurant à l'alinéa 9 de l'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11.356,00 € affectée à la couverture d'un ajustement (32 €) des frais de personnel à rembourser au Budget Principal, le financement d'une prévision de pénalités URSSAF (1.324,00 €) et une moindre rentrée attendue de recettes (-10.000,00 €).

Article 3 :

Autoriser le versement par le Budget Principal au budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, dans le respect des dispositions prévues au 1^{er} de l'alinéa 3 de l'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales d'une subvention de fonctionnement de 11.061,00 € destinée à ajuster les frais de remboursement, par ce budget annexe, des charges de personnel lui incombant, au Budget Principal

Article 4 :

Acter formellement l'annulation de la prévision de versement d'avances du budget principal au budget annexe de la ZAC du Tasta à Bruges (-1.343.768,47 €) et le remboursement par ce dernier budget au Budget Principal d'une avance versée de 2.621.232,13 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 NOVEMBRE 2010

PUBLIE LE 29 novembre 2010

M. LUDOVIC FREYGEFOND